



COMPTE RENDU CONSEIL D'ECOLE 01 - 03- 2016

- **Présents :**
 - Mairie :** Mme PASCO Sabrina,
 - Parents :** Mmes BERTIN Stéphanie, HERVE-GRISEL Christelle ,HENRIO Virginie ,
LIEGEOIS Valérie, MOAL Stéphanie
Mrs ALLAIRE Jean Michel, JAN Christophe
 - Enseignants :** Mmes BRIOT-FAURIE Fabienne, CARADEC Claire , PICARD Emilie
Mrs, DANEL Christian, LECLINCHE Bruno, LOZANNE Mathieu
 - DDEN :** mme LABBAR Jacqueline
- **Absents excusés :** Mmes LE GOFF CARNEC Nadine, VARE Sophie

Ordre du jour :

- 1 Organisation TAP 2016-2017
- 2 Accueil des enfants à besoins particuliers (déplacements , accueil) (PMR)
- 3 Organisation de la pause du midi
- 4 PPMS
- 5 Projets travaux sur l'école (parking, travaux, commission travaux)

questions diverses :

1) Organisation TAP 2016-2017

L'école réaffirme, comme l'année dernière, qu'elle se conformera à la décision de la Commission temps périscolaire mise en place durant l'année 2013-2014. Commission définissant les modalités de fonctionnement des TAPS.
Il avait été indiqué que le choix des jours de TAP, serait régi selon une alternance d'une année sur deux.

Lucien Paye : année 2014-2015 TAP lundi et jeudi. Sur l'année 2015-2016 les jours auraient du changer, à savoir (TAP les mardi et vendredi).

Pour des raisons de délai administratif, il n'a pas été possible de faire ce changement.

Sollicité par les services académiques, afin de définir les nouveaux horaires scolaires 2016-2017, le conseil doit donner son avis .La validation devant intervenir pour le 11 mars (délai de rigueur)

La mairie indique que M.Belle, Inspecteur de Circonscription, préconisait l'an passé le maintien du choix de départ sur l'organisation des TAP, mais qu'il serait souhaitable de pérenniser le planning pour 3 années, afin de répondre au PEDT (Plan Educatif De Territoire). La mairie doit avoir cependant l'avis des 3 conseils d'école avant de renvoyer le document pour le 11/03.

Le directeur rappelle que l'école a toujours indiqué qu'elle respecterait l'alternance tout comme le fait de garder les jours tels qu'ils sont définis aujourd'hui.

La mairie souligne qu'une enquête a été lancée à Dilliec afin de demander l'avis des parents.

Les parents rappellent que pour le mercredi le temps de garderie est rallongé pour certains, le coût est également plus élevé. Un sondage avait été effectué l'an dernier qui montrait une majorité de parents favorables, à un début des cours plus tardifs le mercredi.

Le conseil d'école s'alignera sur la préconisation du PEDT (changement en alternance tous les 3 ans).
A la majorité, le conseil d'école s'est prononcé, pour cette mesure .

- Horaires de prise en charge des enfants TAP

Il est souligné de nouveau une prise en charge tardive des enfants par les animateurs
(15 h 05 au plus tôt au lieu de 15h00)

Incidence notamment sur la sortie des enfants n'allant pas aux TAPS, la sortie effective se fait à 15h10.

Il semblerait que cela soit du à des modalités de passation de documents. Une organisation différente doit pouvoir être envisagée.

Le directeur propose un système de feuilles sur les portes de classe afin que les animateurs puissent directement se rendre dans les classes.

La mairie fera remonter les informations.

2) ACCUEIL ENFANTS A BESOINS PARTICULIERS (PMR)

Nous accueillons cette année 5 enfants à besoins particuliers, avec la présence de 4 AVSI (Assistante de Vie Scolaire Individuelle)

Le directeur souligne la difficulté d'organisation pour l'équipe pédagogique : les AVSI sont arrivées au cours de l'année et il est difficile de dédier une personne à un enfant. De même les prises en charge extérieures changent donc il est difficile pour l'école de répondre aux exigences légitimes des parents et aux besoins particuliers des enfants.

Il est rappelé que les AVSI sont très impliquées au sein de l'école, adaptables et performantes auprès des enfants.

Il reste cependant des améliorations à apporter quant à la mobilité hors de l'école :

- Trottoir non abaissé près de la résidence le Condat (problème avec les fauteuils roulants)
- Espace vert près de l'église obligeant à longer le muret près de la route
- Accès résidence / église (haie végétale , espace restreint)
- Accès Tournesol (véhicules garés sur trottoirs)

Un parent souligne, qu'habitant rue du Bois, on lui a demandé de se garer sur le trottoir et non sur la route.

Le directeur demande que le cheminement après le Condat soit amélioré car le passage est difficile pour tous.

Le portillon d'accès " Garderie " pose problème de par son emplacement notamment pour l'enfant avec un fauteuil électrique.

La mairie demande des précisions quant à la prise en charge des enfants à besoins particuliers durant le temps de restauration.

Le directeur indique que 2 enfants sont concernés. Une proposition a été faite pour l'un d'entre eux : les temps scolaires seront couverts en totalité et 2 repas pourraient être possibles. Il appartient, en revanche à la municipalité de réfléchir aux modalités d'accueil (notamment au niveau matériel).

La mairie indique qu'une planification doit être faite afin que le bus adapté puisse être mis à disposition.

La mairie doit voir avec la famille pour planifier ces jours de repas.

3) ORGANISATION DE LA PAUSE DE MIDI

Le service de restauration scolaire se définit comme suit :

- Une prise en charge par les animateurs municipaux à 11h20 pour les maternelles et 11h30 pour les primaires.
- Un premier car emmène les enfants de maternelle à la cantine. Départ du car des maternelles vers 11 h 35.
- Les enfants de primaire ont un temps de récréation sur l'école, d'une durée d'environ 20 minutes.
- Prise en charge par le bus des enfants de primaire, pour la restauration
- Temps de repas sur le site de la Maison de l'Enfant (environ 30 minutes)
- Retour échelonné des enfants entre 12h45 et 13h00 (temps récréation sur le site de restauration, environ 15 minutes avec deux animateurs)
- Temps de récréation sur l'école de 13h00 à 13h20 sur le temps strict de prise en charge municipale. Deux animateurs également sont présents dans la cour.

Un parent demande si des toilettes sont à la disposition des petits. La porte extérieure d'accès aux toilettes est désormais ouverte.

L'équipe enseignante souligne que les enfants sont contents de la nourriture de la cantine, de même la présence de Claudine Le Pavec (pointage et lien) est appréciée par les enfants et l'équipe enseignante.

Les parents rapportent que des faits de violence se produiraient sur le temps de cantine (lors des récréations).

L'équipe enseignante souligne au contraire une amélioration cette année avec une cours plutôt « calme ».

4) PPMS

Depuis quelques années, des PPMS (Plans Particuliers de Mise en Sureté) sont mis en place dans les écoles. Ils font référence au Dossier Départemental des Risques majeurs (DDRM) permettant de localiser les risques dont peut être exposé un établissement scolaire.

Les risques auxquels peut être exposé un établissement se définissent comme suit :

- Les risques naturels (inondation, mouvement de terrain, tempête,...)
- Les risques technologiques (établissement industriel, stockage de produits et transport de produits dangereux,...)
- Les risques conflictuels ou sociétaux (risques d'attentat, risques de mouvement de foule,...)

Rappel : suite aux attentats, des mesures ont été prises par la mairie et l'école (accès des locaux, mesures de confinement).

En conséquence, chaque école définit un protocole de mise en sécurité afin de répondre aux différentes problématiques.

Une des mesures pouvant être mise en place, est le confinement des enfants dans des lieux spécifiques dûment repérés au sein de l'établissement, avec des procédures précises à respecter.

L'une d'entre elles, est l'attribution dans chaque établissement de mallettes de sécurité. Après contact du référent au niveau de l'Education Nationale, Mr Bernard Raute se rapprochera des services de la municipalité, afin de proposer une mallette type.

La mairie indique qu'elle sera prête sous 15 jours.

Un exercice a été fait : il y a 2 lieux de confinement dans l'école : classe de Mathieu et classe des CM.

Au niveau de la commune un plan de sauvegarde est en train d'être mis en place.

5) PROJETS TRAVAUX ECOLE

Le directeur rappelle les précédentes interventions sur ce sujet , et souhaite que l'essentiel du travail soit traité en Commission Travaux et non durant le Conseil d'Ecole.

Les parents de la commission travaux se plaignent cependant, de n'avoir aucune réponse aux mails envoyés et une seule réunion de commission travaux a eu lieu cette année.

La mairie ne confirme pas, elle a répondu aux mails et elle n'a pas pu mettre en place la commission travaux en février à cause des problèmes survenus à la Maison de l'Enfant (problèmes au niveau de la structure).

En revanche, mme Pasco indique ce jour, les différents travaux qui seront réalisés.

Un sanitaire et un point d'eau seront installés dans la salle maternelle + raccords peinture

La porte de tisanerie changée

Revêtement sol pour sanitaires Mathieu

Ravalement côté nord bâtiment CM

Eclairage sur deux salles (B2S7, et B2S1)

Traverses chemin de fer sur espace vert seront changées : en régie au printemps

En régie également, placard tisanerie (rangement entretien)

Pas d'autres informations pour le moment sur le hall d'accueil classes CM

Concernant le parking : demande de subvention de 20 000 euros. (Enveloppe voirie)

Mme Pasco présente un projet (plan) avec empiétement quasi total de la zone d'herbe de la cours de l'école.

L'espace vert derrière les bâtiments CM sera aménagé pour l'école.

Un plan est montré par la mairie et le parking sera sur l'espace vert de l'école. De plus, il paraît très étroit. Il y aurait une dizaine de places.

Les parents se plaignent de ne pas avoir été consultés au préalable mais mme Pasco indique qu'il n'existe pas d'autres possibilités en tenant compte des zones inondables

Le directeur souligne que le plan proposé ne satisfait pas le conseil d'école et qu'il serait sans doute intéressant que la mairie, les parents et les enseignants se rencontrent sur ce projet.

Les parents estiment que la mairie ne communique pas assez et le mécontentement des parents est palpable au sein de l'école. Les parents auraient aimé être consultés au lieu de découvrir le plan lors du conseil d'école.

Le directeur rappelle que la zone herbée est un espace très utilisé par les enfants.

QUESTIONS DIVERSES

Semaine à thème : l'eau. Elle aurait lieu la semaine 27/06 au 1^{er}/07.

Idée de créer un bassin artificiel, la mairie sera sollicitée pour les questions de sécurité autour de ce bassin. De plus, il faudrait remplir le bassin d'eau, l'idée serait de pomper dans le Condat. Y a t il des contraintes réglementaires ?

La mairie demande si elle pourrait avoir une lecture du PV du conseil d'école avant diffusion car un point de rectification est demandé pour le point 2 du PV du CE du 13/11 : mise à disposition de personnel communal pour la prise en charge sur le temps de repas (il fallait lire : lien avec halte garderie).

En revanche, aucune rectification n'est apportée à la question liée aux Elections Régionales.

Mme Pasco n'a pas reçu le dernier PV, alors que tous les autres destinataires l'ont reçu y compris mme Le Maire. Vérification sera faite très rapidement et le directeur souligne que Mme Pasco aurait pu lui demander rapidement et une copie lui aurait été transmise.

Madame le Maire demande un droit de regard avant diffusion du PV car elle souhaite avoir un droit de rectification quant aux réponses apportées par la mairie.

Le directeur indique que la rédaction est de son ressort en lien avec la secrétaire de séance et que l'on s'assure à la fin des débats de la meilleure retranscription.

Un parent souligne dans ce cas, pourquoi les parents ne pourraient pas eux-aussi avoir un droit de regard.

La mairie demande s'il y avait des retours par rapport à la commission cantine. M Allaire et le directeur répondent qu'il n'y a eu aucune réponse. Si des retours importants sont à faire avant d'avoir un représentant, ne pas hésiter à faire remonter à la mairie. Il est toujours demandé qu'un parent puisse assister aux réunions cantine.

Commission travaux : nouvelle réunion fixée le 18/03 à 18h

La secrétaire de séance
Claire Caradec

Le directeur,
Bruno Leclinche

Le présent compte rendu est également disponible sur le site de l'école :

<http://lucienpaye.toutemonecole.com>

ou par l'intermédiaire du site de la Mairie

Coordonnées des représentants de parents

- Mr Jan Christophe mail : janchristophe56@gmail.com
- Mme Hervé-Grisel Christelle mail : kristelgrisel@gmail.com
- Mme Bertin Stéphanie mail : sbertin4@club-internet.fr
- Mme Henrio Virginie mail: virgietseb@hotmail.fr
- Mme Liégeois Valérie mail :v.liegeois@gmail.com
- Mme Moal stéphanie mail : fanie.moal@gmail.com
- Mr Allaire Jean-Michel mail : zoumich@yahoo.fr

La date du prochain Conseil d'Ecole est fixée au

Prochain conseil d'école : mardi 7 juin, 2016 18h

Les diverses questions devant parvenir au directeur avant le

23 mai 2016